



Les Echos de Montardon



Une nouvelle ambition pour le patrimoine naturel

Encore aujourd'hui, pour beaucoup d'entre nous, un espace vert public bien géré est un espace vert tondu à ras et régulièrement. Cette gestion classique ne correspond cependant pas à une gestion raisonnée du patrimoine naturel.

Afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, et pour l'entretien de ses espaces verts, la commune de Montardon met en place une gestion différenciée.

La **gestion différenciée** est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

Selon cette approche qui s'inspire de techniques agricoles traditionnelles ou de gestions douces, il est inutile, voire écologiquement non pertinent de, par exemple, tondre systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées, ce qui conduit à n'obtenir qu'un même milieu (pelouse rase), très appauvri en biodiversité, ne développant que peu de services écologiques, peu utile pour la faune, hormis pour quelques espèces invasives.

La gestion différenciée proposera que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes ou fauchés deux à trois fois tous les ans (exemples : sous bois Pépinière, Laaps), ou mis en jachères fleuries sur certaines parties (exemples : entrée Sud de Montardon, croisement chemin du Bois/Penouilh) afin d'y conserver des « *refuges* » pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondues en raison de leurs fonctions (exemples : espace de loisirs de l'école,...)

Elle a trois objectifs principaux :

- Rationaliser la gestion des espaces verts
- Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères
- Restaurer, préserver, gérer l'environnement tout en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution induite par les engins), le dérangement et en favorisant la diversification des milieux et des espèces ainsi que l'expression des processus naturels d'entretien.



Ecole

Ramassage scolaire:

Dans un souci d'améliorer la sécurité des collégiens et lycéens, deux abri-bus vont être mis en place, l'un à l'angle du chemin Passades et CD 806 et l'autre au croisement chemin dous Arrious et CD 806.

Extension de la maternelle :

Notre projet avance bien, l'appel d'offre a été lancé en Avril.

Les offres sont à l'étude et l'attribution des marchés se fera début Juin.

Dans l'attente du début des travaux et à cause de la tempête de fin janvier, l'ancien préfabriqué va être déconstruit en juillet pendant les vacances scolaires car il nécessite un périmètre de sécurité. C'est en août qu'un bâtiment provisoire modulable sera installé pour permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions en septembre en attendant la livraison du nouveau bâtiment prévu fin 2010. Ces équipements seront pris en charge par notre assurance dans le cadre de l'indemnité tempête.



Patrimoine - Voirie

La Commission Patrimoine traite principalement deux domaines qui sont la voirie et les bâtiments communaux. Plus concrètement, nous suivons le chantier de la 1^{ère} tranche de l'aménagement du Centre Historique du village, entre la Mairie et l'église Les intempéries de cet hiver ont retardé l'échéance, nous en sommes aux dernières finitions. La 2^{ème} tranche est à l'étude. Elle concerne l'espace qui va de l'église jusqu'au chemin de l'église, le cimetière et ses abords avec notamment le parking, la Maison pour Tous.

- Les chemins Bareilles, des Prés Verts, Lées et Puyou sont en cours de réfection.
- Dans le même élan, une 2^{ème} tranche de réfection de voiries est en cours d'estimation, avec l'appui de la DDEA, pour lancement de l'appel d'offres en juin 2009. Cela concerne les chemins Penouilh, Las Plagnes, de l'AGPM, Augas, Tambourré, Angélique, Mesplède et Romas. D'autres chemins seront à traiter, les dégradations hivernales sont très importantes et nous sommes amenés à établir des priorités en fonction de l'état, de la fréquentation et de la sécurité.
- La création de chemins piétonniers le long des chemins Carrérot, Mesplède, Romas, Tambourré et Passades s'inscrit dans une politique de sécurisation de nos enfants qui se rendent quotidiennement vers les abri-bus, ils sont dédiés à la circulation des personnes et non au stationnement des véhicules.
- Une formation ayant pour but de maîtriser la sécurité incendie dans l'enceinte de la Salle Polyvalente a eu lieu fin avril. Elle a été suivie par les responsables des Associations utilisatrices, du Foyer, du Service Technique de la Mairie et des élus municipaux.
- La gestion du Centre Commercial est maintenant confiée à un Syndic qui a été désigné par l'Assemblée générale des Copropriétaires. La Mairie est ainsi copropriétaire pour la part qui lui revient.
- Nous suivons, en relation avec l'intercommunalité, le dossier de la mise en place des transports collectifs. Avec notre Communauté de Communes, nous sommes très présents dans le débat, la prise en compte doit bien sûr se faire au niveau de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général.

La liste n'est pas exhaustive, de nombreux autres sujets sont traités, téléphone, ADSL, assainissement, PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) dégâts causés par la tempête, dégradations et vols (dernièrement, ce sont les jardinières qui ornaient le pont du Luy de Béarn qui ont disparu... Les fleurs étaient très belles !)



Travaux et bricolage par les particuliers

Art. 103.2 du règlement sanitaire départemental

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que **les tondeuses à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, ou les scies mécaniques**, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 08H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
- Les Samedis de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les Dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 »



Nouveau à Montardon

Bureaux de vote

Compte tenu du nombre d'électeurs inscrits sur la commune (plus de 1500) , nous sommes tenus de mettre en place un deuxième bureau de vote sur Montardon. Le numéro du bureau de vote est mentionné sur votre carte d'électeur.

Bureau n°1 : Maison pour Tous

Bureau n°2 : exceptionnellement déplacé à la salle du Bridge

Elections Européennes : Dimanche 7 juin

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h

Foyer Rural : une nouvelle activité

« **LOUS ASVAGATS** » - ceux qui ont le temps - c'est le nom qui a été retenu pour la nouvelle section du foyer rural qui aura en charge l'organisation de différentes animations sur la commune. La vingtaine de personne présente a unanimement approuvé la nomination de Jacques Pouban et Marie-Hélène Beaussier au poste de responsable et Alain Viard aux finances.

Premier baptême du feu lors la fête de la musique en proposant un point restauration et buvette dans la cour du presbytère. Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Fête de la Musique à Montardon : Samedi 20 juin.

Le samedi 20 juin, à partir de 17h, le haut du village, récemment réaménagé accueillera la fête de l'école de musique intercommunale. Cette manifestation débutera dans la Maison pour Tous par la présentation d'un conte musical, « le secret du Roi des Serpents » interprété par les chœurs d'enfants et un ensemble instrumental constitué de professeurs.

Par la suite, plusieurs scènes permettront aux diverses formations de se produire simultanément dans des répertoires et styles variés. Les auditeurs pourront ainsi circuler à loisirs de la salle du conseil à l'église ou à la maison pour tous voir, si le temps le permet, s'installer en quelque lieu ombragé pour écouter les quelques 150 jeunes musiciens qui animeront cette fête.

Un programme détaillé sera disponible sur place.



A retenir

Rencontres Alternatives : Samedi 6 juin

Le comité de fêtes et le collectif Southnoise vous invite aux Rencontres Alternatives (saison 3) qui se dérouleront à la salle polyvalente à partir de 14h.

Au programme, une après-midi entrée libre (gratuit) jusqu'à 19h

14h00 : Exposition de peintures, sculptures et photographies dans une ambiance Lounge

Dix artistes exposent leurs réalisations.

16h00 : Conte 'Loup y es-tu ?' des contes de loups, d'hier de d'aujourd'hui pour les enfants de 4-6 ans (tarif : 3€/enfant)

18h00 : Vernissage de l'exposition en présence des artistes

18h30 : Spectacle de danse contemporaine avec le compagnie Trans[en]danse, nous propose une création qui offre à ses danseurs la possibilité d'une improvisation dans une danse sensorielle, en interaction avec la musique, un mélange de naturel et de sophistiqué.

19h00 : Spectacle de Monsieur Tristan, One man show hip hop

20h00 : Concerts - prix des places 12 €

Scène extérieure de 20h à 2h

Scène intérieure de 22h à 5h

Dix groupes se succéderont sur les différentes scènes pour le plaisir de tous

Restauration assise sur place (plateau repas – sandwiches) préparé par le restaurant 'Chez Gilles'

Fête du Judo Club : Samedi 13 juin

Fort de 78 adhérents, le judo club de Montardon organise sa fête. Au programme de l'après midi, démonstration de judo par les élèves suivi d'un goûter, remise des récompenses et pour finir la journée, la famille du judo se retrouvera autour d'un grand méchoui.

Kermesse de l'école de Montardon : Dimanche 14 juin.

L'Association des Parents d'Elèves (APE) organise comme tous les ans, la Kermesse de l'école de Montardon.

Vous y trouverez tous vos stands préférés ainsi qu'une buvette. Le tirage de la tombola sur le thème de «Vive les Vacances» avec en gros lot un chèque voyage de 500 euros, s'effectuera vers 17h. Nous vous invitons à venir passer un agréable moment en famille tout en apportant votre soutien à l'école de notre village.

Mawela afriqu'en danse : 2 et 3 juillet.

L'Association propose son spectacle de fin d'année « La jungle urbaine » les 2 et 3 juillet au centre Alexis Peyret à Serres-Castet

Entrée : 10 € pour les adhérents - 8 € pour les 6-16 ans - 12 € pour les adultes



Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (sauf Noël)

Inscriptions et renseignements auprès de Maria 05.59.33.76.07